

---

**Avis aux personnes intéressées par une consultation publique ainsi qu'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables aux contenants à matière résiduelle, aux gazebos et aux rues en impasse**

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 306-2022 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables aux contenants à matière résiduelle, aux gazebos et aux rues en impasse.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 avril 2022 à 18 h 30, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

**Résumé du projet :**

Le projet de règlement a pour effet :

- de retirer l'obligation, pour une rue en impasse, de respecter une longueur maximum de 160 mètres;
- d'augmenter la superficie permise des gazebos à 21 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser, en cour avant et en cour avant secondaire, les contenants à matière résiduelle semi-enfouis, conditionnellement à ce que l'implantation soit approuvée en PIIA ou en usage conditionnel.

Le projet de règlement, le règlement de lotissement RRU3-2012 ainsi que le règlement de zonage RRU2-2012 peuvent être consultés sur le [site internet de la Ville](#) :

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 24 mars 2022 inclusivement.**

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie  
1370, rue Notre-Dame  
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 mars 2022.



---

Marie-Josée Charron, greffière